

## REUNION BE VENDREDI 11 JUIN 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loïc, SAEZ Eric, SERRANO Didier						
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Stéphane	Guillaume,	MAZE	Benjamin,	SAINT-JEAN	Bernard,	ZIMMER
Absent(s) excusé(s)							

\*\*\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*\*\*\*

## 1. VITTEL TRIATHLON - MUTATIONS 20/21 - APPEL DÉCISION CSN DU 9 JUIN 2021

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Les mutations de Madame Mara Krombach, Monsieur Jules Polese et Monsieur Sofiane Moussaoui pour le Club de Vittel Triathlon ont été déclarées irrecevables par la Commission Nationale Sportive (CSN) à l'occasion de sa réunion du 9 juin. Elles avaient été validées informatiquement le 18 mars 2021 alors que la date limite était au 16 mars 2021. La décision a été communiquée au Club le 9 juin 2021. Celui-ci, qui disposait d'un délai de 10 jours maximum à compter de la notification de la CSN, a fait appel de cette décision par saisine électronique auprès du Bureau Exécutif le 10 juin 2021.

La demande d'appel est jugée recevable au regard du respect des dispositions réglementaires prévues.

La faute du club est d'avoir déposé des demandes de licences en retard alors que la date limite avait été fixée cette année au 16 mars au regard de la situation sanitaire.

La Ligue Grand Est en copie de la demande d'appel émet un avis favorable (avis consultatif) à la demande du Club de Vittel.

Il est précisé que les athlètes en question sont inscrits sur les épreuves nationales du 12 et 13 juin (Fourmies et Saint-Avertin).

Le BE est unanime à considérer qu'il est important "que le sport l'emporte" et que dans le cas présenté, il est favorable à ce que les athlètes qui ne sont pas responsables des agissements de leurs dirigeants, puissent courir.



Au regard du contexte de reprise des épreuves et d'une posture volontaire de bienveillance et de soutien apportées aux clubs FFTRI dans le contexte tout particulier de la pandémie, le BE émet un avis favorable pour cet appel.

Il sera néanmoins précisé au PV et porté à la connaissance de tous que la présente décision est strictement dérogatoire à une règle que les clubs sont tenus de respecter. Les services administratifs fédéraux, qu'ils se situent au niveau de la ligue régionale ou du siège fédéral, ne peuvent être tenus comme responsables du temps mis par les clubs à valider des mutations et à procéder au bon enregistrement des demandes de licences.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*\*\*

Cédric GOSSE Président Didier SERRANO Secrétaire Général